



CAMPING LA RIVOIRETTE

— MORESTEL —

# GUIDE PRATIQUE DU CAMPEUR

**UN CAMPING  
AUTHENTIQUE  
ET CONVIVIAL AU  
CŒUR DES BALCONS  
DU DAUPHINÉ**



53 emplacements

2022

# Bienvenue au camping La Rivoirette\*

Notre camping est à taille humaine, ni trop petit, ni trop grand ! Nous revendiquons la convivialité, l'accueil personnalisé, la qualité, la propreté et le confort de vos vacances.

Situé au bord de la ViaRhôna, entre Lyon et Genève, ce camping municipal surprend dans son superbe coin de nature. Il plaira notamment aux amateurs de randonnée cycliste ou amateurs d'histoire.

## CE QU'ON AIME !

UN ENDROIT CALME SUR UN SITE

EXCEPTIONNEL, PROCHE DE LA

VIA RHÔNA

Catherine et Christophe se feront un plaisir de vous accueillir, tous les jours de 8h30 à 12h et de 15h à 19h30.

Vivre en camping, c'est habiter la nature. Nos 53 emplacements sont très confortables : emplacement délimité, table de pique-nique à disposition, accès à l'électricité et accès aux personnes à mobilité réduite.

En prêt gratuit : tente, table à langer, baignoire et chaise bébé.

Un **abri vélo** est à votre disposition pour stationner votre vélo en toute sécurité durant votre séjour.

## Plan du site



# Consigne de tri

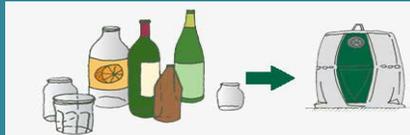
La collecte en apport volontaire nécessite que les campeurs se déplacent au point de tri situé sur le parking à l'entrée du camping, pour y déposer les déchets d'emballages recyclables dans 3 conteneurs différents : verre, emballages, papier.



Tous les cartons, les emballages métalliques ainsi que les flacons et les bouteilles en plastiques sont recyclables.



Seuls les pots, bocaux et bouteilles sont autorisés dans le conteneur verre.



Tous les papiers peuvent être recyclés : annuaires, cahiers, catalogues, courriers, enveloppes, journaux, lettres, livres, magazines, publicités, prospectus...



## Extrait du règlement intérieur

### Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant.

### Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

### Bureau d'accueil

Ouvert de 8h30 à 12h et de 15h à 19h30. On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

### Bruit et silence

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables. Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total, soit de 22h à 7h.

### Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

### Circulation et stationnement des véhicules

À l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10 km/h. La circulation est interdite de 22 heures à 7 heures. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

### Tenue et aspect des installations

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Une poubelle pour les ordures ménagères est à disposition des campeurs. Concernant le tri, ce dernier se fait en apport volontaire : les campeurs sont invités à se déplacer au point de tri situé sur le parking à l'entrée du camping.

### Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.



## LES + DU CAMPING

TABLES DE PIQUE-NIQUE

ACCÈS SÉCURISÉ AVEC BARRIÈRE

ABRI VÉLO AVEC CODE

ACCÈS PMR

# CONTACTEZ-NOUS !

Camping la Rivoirette

335, rue François Perrin  
38510 MORESTEL

06 15 64 13 46

camping@morestel.fr

[www.morestel.fr/camping-municipal/](http://www.morestel.fr/camping-municipal/)

Lien de réservation :

<https://reservation.3douest.com/morestel>

